

## FONTAINEBLEAU

### Nouvelles menaces ?

La forêt de Fontainebleau n'a pas fini d'attirer les convoitises. Alors qu'il s'agit d'un enjeu de classe nationale voire internationale pour lequel la SNPN n'a cessé de réclamer le statut de parc national en raison de son exemplarité, la conjoncture actuelle tend à donner de plus en plus de poids aux édiles locaux. Certes, l'intention est louable, mais comporte le risque d'ouvrir la porte aux appétits de tous ordres.

J'ai été frappé, dans ma jeunesse, par la réflexion d'un Aveyronnais : mon père dirigeait alors une collection sur les trésors de l'art roman dont l'église Sainte-Foy de Conques-en-Rouergue constitue un exemple insigne : « Nous autres, me disait-il dans son accent rocailleux, on n'y trouve rien d'extra ». Cette remarque illustre bien le fait que la vision coutumière d'un objet aussi singulier soit-il entraîne sa banalisation. Elle s'applique de la même manière à la forêt de Fontainebleau dont on n'apprécie vraiment le caractère exceptionnel que si l'on vient d'ailleurs et notamment de la capitale toute proche. Ainsi notre patrimoine tend-il vers l'abandon par ceux qui en ont la charge dès lors qu'il n'est pas porteur de ressources immédiates.

Le départ de l'armée de Fontainebleau a constitué une perte sèche pour la ville et le renoncement à une vieille tradition martiale. Elle ne l'est pas moins pour la forêt qui a bénéficié du remue-ménage des exercices militaires, facteur de biodiversité. Mais les terrains, ainsi abandonnés par la troupe, ont fait naître de nouveaux espoirs pour une cité coincée entre Seine et forêt. Car ce qui aurait pu constituer une valorisation et un gage de sérénité est ressenti comme une contrainte par les adeptes d'un développement que l'on qualifie pudiquement de durable.

Entre ville et forêt la lutte n'est pas égale. Seul le pouvoir régalien a pu hier grâce à la chasse sauvegarder notre patrimoine

forestier, malheureusement gravement entamé près des grandes villes par un mitage insidieux. Une récente prise de conscience y a mis bon ordre et suscite bien des espoirs. Aussi le départ de l'armée de Fontainebleau aurait dû principalement bénéficier à l'élargissement de l'environnement naturel. En effet, il libère tout un pan de la forêt, temporairement affecté sous Sadi Carnot en 1891, par le ministère de l'Agriculture à l'autorité militaire, à charge pour elle en cas d'abandon de faire « retour de plein droit à l'administration forestière », le reboisement devant être « effectué par les soins des services forestiers au frais du département de la Guerre ». On se préoccupait déjà à l'époque d'assurer l'intégrité du massif forestier.

Hélas, le gouvernement a besoin d'argent, la ville de surfaces constructibles. Les belles déclarations sur la sauvegarde de notre patrimoine naturel ne pèsent pas lourd face à ces exigences. Feignant d'ignorer les accords passés, le 8 février 2001, Lionel Jospin étant Premier ministre, le ministre de la Défense Alain Richard « décide de déclasser du domaine public 11.000 m<sup>2</sup> devenus inutiles aux besoins de la défense » et donne « son agrément aux services fiscaux aux fins de cession amiable à la ville de Fontainebleau au

***Au Bréau, de grands chênes hébergent encore le grand capricorne (Cerambyx cerdo), espèce protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la Directive européenne Habitats.***



prix de deux millions neuf cent soixante-dix mille francs hors taxes ... ». Imaginez votre locataire vendant l'appartement que vous lui aviez confié !

L'opération était douteuse et sut rester discrète. La décision n'a fait l'objet que d'un courrier interne sans autre publication. Elle revient en surface lors d'un débat houleux sur l'avenir du vieil Avon, opposant le maire de Fontainebleau désireux d'y construire un nouvel hôpital et des associations soucieuses du maintien de la ceinture forestière, débat grotesque opposant la vie humaine à celle des arbres, alors que d'autres terrains sont disponibles par ailleurs !

C'est ici que l'affaire tourne à la mystification. Devant la menace d'un recours, les protagonistes s'avisent de quelque illégalité. Pour aplanir les obstacles, le ministère de la Défense offrirait à

l'Agriculture, à titre de mesure compensatoire, des terrains militaires sans valeur foncière dits du Bois-Rond, sis aux Trois-Pignons dans le massif de Fontainebleau, déjà soumis au régime forestier, ouverts au public depuis belle lurette et parcourus par des sentiers bleus ! Et l'échange porterait non plus sur un mais sur 14 ha ; de quoi s'offrir, en plus d'un hôpital, une belle zone d'activités !

Le site contient encore quelques beaux chênes. Ceux-ci abritent le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), qui n'existe pas au Bois-Rond, espèce protégée au plan national et inscrite à l'annexe II de la Directive européenne Habitats. La chartre de l'environnement est désormais inscrite dans la Constitution. Sauvera-t-on la Nature par des marchés de dupes ?

**Philippe Bruneau de Miré**